

**DESTINATAIRES :** Pédiatres et omnipraticiens, GMF, gestionnaires DPJF et personnel des directions du programme jeunesse-famille, de la protection de la jeunesse, du programme santé mentale adulte et dépendance, des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, de la santé publique et responsabilité populationnelle

**EXPÉDITEUR :** Éric Tremblay, directeur adjoint continuum jeunes en difficulté 13-18 ans et santé mentale jeunesse

**DATE :** Le 21 juillet 2023

**OBJET :** **Déploiement de l'offre de service sur le trouble des conduites alimentaires (TCA) en santé mentale jeunesse SMJ**

---

En avril dernier, la Dre Laurence Truchon, pédiatre, a effectué deux présentations portant sur le trouble des conduites alimentaires (TCA) en contexte de services externes et d'hospitalisation. Ces présentations avaient pour objectif de démystifier la prise en charge de ces troubles auprès des enfants et des adolescents. Nous sommes d'avis que, bien que préalablement destinées aux pédiatres et aux pédopsychiatres, ces mises en contexte pourraient être bénéfiques aussi, pour tous les médecins omnipraticiens ainsi qu'au personnel interagissant auprès de la clientèle jeunesse avec un TCA.

L'offre de service sur la prise en charge du trouble des conduites alimentaires en santé mentale jeunesse a aussi été présentée lors du 2<sup>e</sup> enregistrement. En effet, au cours de la dernière année, l'équipe de santé mentale jeunesse (SMJ) a développé une offre de service afin de répondre à la demande grandissante pour des problématiques de trouble alimentaire.

Vous pouvez désormais accéder aux enregistrements vidéo des deux formations ainsi qu'aux présentations Powerpoint y étant rattachées en cliquant [ici](#).

Les services proposés sont structurés selon un modèle de soins en étape et sont inspirés de l'offre de services du continuum des troubles de l'alimentation de l'institut Douglas. Les besoins de chaque client sont évalués afin qu'il puisse être dirigé vers le niveau de soins correspondant à ses besoins.

Concrètement, ce déploiement permet une meilleure prise en charge de l'utilisateur par les professionnels des équipes SMJ et ce, en complémentarité avec les médecins de famille de la communauté et les pédiatres. Les professionnels des équipes SMJ offrent ainsi des services de soutien à la famille pour réalimenter l'enfant ou l'adolescent afin d'éliminer les problèmes liés à l'alimentation et au contrôle du poids. Des services psychothérapeutiques et des services sociaux peuvent également être proposés aux jeunes et à leur famille selon les besoins identifiés.

Il est important de référer au mécanisme d'accès en santé mentale jeunesse (MASM-J) les dossiers qui répondent aux critères d'un trouble alimentaire selon le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 5<sup>e</sup> édition (DSM-V). Les dossiers où l'état physique ou

psychologique du jeune est instable seront priorisés et orientés vers un intervenant offrant l'intervention familiale *Family based treatment (FBT)*. Pour être en mesure d'offrir la FBT, un travail conjoint entre les intervenants psychosociaux et le médecin doit être assuré, chacun étant responsable de sa spécialité (volet physique et volet psychologique). Le but premier de l'intervenant est de soutenir le parent pour qu'il réalimente son enfant.

Nous vous rappelons que les références orientées vers les services santé mentale jeunesse doivent être transmises au MASM-J selon le territoire. Les MASM-J reçoivent l'ensemble des demandes de service pour la population 0-17 ans orientés vers les services en SMJ. Ils sont responsables d'analyser, de prioriser et d'orienter les références reçues.

Si vous souhaitez faire une référence vers les services SMJ, nous vous invitons à utiliser le formulaire **FOR-11-778 MR61260 RÉFÉRENCE INTERNE-EXTERNE GUICHET D'ACCÈS SANTÉ MENTALE JEUNESSE GASMJ**. Il est maintenant aussi possible d'utiliser le formulaire abrégé (réservé exclusivement aux médecins, pédiatres et infirmières praticiennes) : **MR61571\_FOR-11-1477-reference-acces-jeunesse-jed-smj-20230530**. Une fois rempli, S.V.P. l'acheminer à l'adresse courriel du MASM-J du territoire concerné.

Mécanismes d'accès santé mentale jeunesse par territoire	
ZONE CENTRE	
Bécancour-Nicolet-Yamaska, Trois-Rivières, Maskinongé, Vallée-de-la-Batiscan secteur Des Chenaux	04GASMJTR@ssss.gouv.qc.ca
ZONE NORD	
Centre-de-la-Mauricie, Vallée-de-la-Batiscan secteur Mékinac	04GSMJZoneNord@ssss.gouv.qc.ca
ZONE SUD	
Drummond	04dssmj@ssss.gouv.qc.ca
Arthabaska-et-de-L'Érable	sante_mentale_jeunesse_csssae@ssss.gouv.qc.ca

Nous vous rappelons que pour toutes références à notre établissement, l'utilisateur (de 14 ans et plus) ou le titulaire de l'autorité parentale doit consentir à ce qu'une demande de référence soit adressée.

Merci de votre précieuse collaboration.